

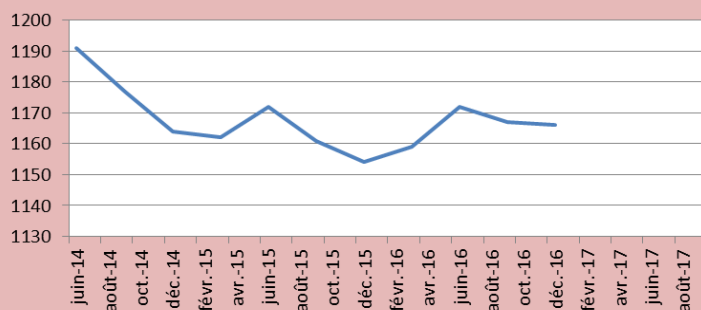
Chiffres du mois d'Août 2017 (source Dares)

Catégorie	Nombre	% un mois	% 3 mois	% un an
A+B+C+D+E	6 705 000	+0.6	+1.4	+1.5
A	3 540 400	+0.6	+1.3	-0.3
B	763 600	+2.0	+5.8	+5.2
C	1 342 000	-1.0	-0.2	+8.9
B+C	2 105 600	+0.1	+1.9	+7.5
A+B+C	5 646 000	+0.4	+1.5	+2.5
D	298 100	+5.0	-0.3	-9.9
E	422 600	+0.0	+1.2	-1.8
Seniors ABC	1 385 000	+0.5	+1.2	+6.0
Jeunes ABC	765 800	+0.1	+2.7	-2.2

Deux courbes à surveiller

le montant moyen de l'indemnisation des demandeurs d'emploi indemnisés et le seuil de pauvreté

Montant moyen d'indemnisation



Seuil de pauvreté



Catégorie A : Elle comprend les personnes sans emploi tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat.
Catégorie B : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
Catégorie C : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
Catégorie D : Elle comprend les personnes sans emploi, qui ne sont pas immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeurs d'emploi en formation, en maladie, en stage), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
Catégorie E : Elle comprend les personnes pourvues d'un emploi, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (les bénéficiaires de contrats aidés).